

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2020 À 16h
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Prévisions budgétaires 2021
4. Adoption des prévisions budgétaires 2021
5. Période de questions portant exclusivement sur le budget
6. Levée de l'assemblée

Daniel Bacon

Daniel Bacon, directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le vingt et unième jour de décembre de l'an 2020, à 16h, à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Les avis publics pour la tenue de cette séance ont été affichés dans les délais prescrits.

Aucun contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 16h25

2020-12-266

Présentation de la séance du conseil par visioconférence

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi vingt et unième jour du mois de décembre deux mille vingt à compter de 16h sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020, par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020, par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020, par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020, par le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020, par le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020 par

le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020, par le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu

Unaniment que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

2020-12-267

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire.

Adopté

PROJET DE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

RECETTES

Taxes foncières générales	627 594
Taxes foncières mises à jour	4 000
Taxe Sûreté du Québec	95 456
Taxe voirie locale	259 150
Taxe roulettes	1 320
Route Bureau financement	10 227
Entretien aqueduc	26 000
Entretien assainissement, égoût	16 500
Vidange fosse septique	30 080
Taxes récupération	27 992
Taxe de vidange	43 940
Taxe enfouissement	45 000
Compensation gouv. Québec	10 759
Centre communautaire loyer	1 200
Licence, permis	1 500
Mutations immobilières	15 000
Intérêts, banque placement	1 000
Arrérage taxes (intérêts)	1 000
Arrérage taxes (pénalité)	500
Divers	18 000
Entretien immeuble 601 Principale	3 380
Subvention passages à niveau	10 656
Subvention voirie MTQ	0
Subvention voirie député	15 000
Subvention voirie	177 603
Contraventions SQ	2 500
Appropriation du surplus accumulé	23 314
Remboursement TVQ	30 000
Ristourne récupération	20 894
Explornet	5 940
Revenus organismes partenaires	18 500
Ristournes matières résiduelles	8 672
Subvention MTQ route Bureau	18 551
Partage croissance d'un point de TVQ	8 200
Subvention Covid-19	16 376

Total revenus **1 595 804**

DÉPENSES

Législation	55 679
Gestion fin. et administrative	371 309
Greffe	7 850
Évaluation	34 062
Service SQ	95 456
Protection incendie	84 460
Voirie municipale	366 748
Contrat de neige	130 656
Éclairage de rues	21 000
Plaques de rues	4 000
CTAM	4 992
Entretien aqueduc	26 000
Entretien assainissement	16 500
Vidange fosse septique	30 080
Ordures récupération	141 826
Participation OMH	6 000
Aménagement urbanisme	63 643
Loisirs	55 370
Bibliothèque	9 711
Culture	10 884
Frais de caisse	3 800
Immobilisation	18 000
Caisse populaire (achat immeuble)	9 000
Route Bureau	28 778

Total dépenses **1 595 804**

2020-12-268 **Adoption des prévisions budgétaires 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adopte les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2021.

Adopté

2020-12-269 **Levée de l'assemblée à 16h27.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général
